



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**Procès-verbal de la séance ordinaire**

**du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite**

**tenue le 3 février 2025 à 19h00**

**à la salle du conseil de l'hôtel de ville**

**située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite**

**Sont présents(es) :**

Madame Annie Pronovost Mairesse

Madame Josée Chouinard Conseillère municipale

Monsieur Gilles Goyette Conseiller municipal

Monsieur Yvon Laforme Conseiller municipal

Me Pierre-Louis Vincent

Me Simon Parisé

**Sont absents(es) :**

Monsieur Guy Baillargeon Conseiller municipal

Monsieur Pierre Frigon Conseiller municipal

Madame Marie-Hélène Piché

Le siège numéro 1 au conseil municipal est vacant.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2025
4. Administration - Direction générale
  - 4.1. Approbation de la liste des déboursés du 1er au 31 janvier 2025
  - 4.2. Autorisation au Festival Western de St-Tite inc. à vendre des boissons alcoolisées à différents endroits sur le territoire de la Ville de Saint-Tite durant les activités du Festival Western 2025
  - 4.3. Dépôt par le Directeur général du rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville pour 2024
  - 4.4. Engagement de la Ville de Saint-Tite dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
  - 4.5. Approbation du budget 2025 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mékinac



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

5. Greffe
6. Gestion des eaux
  - 6.1. Approbation du plan des mesures correctives du barrage du Lac Éric et de son échéancier de réalisation
  - 6.2. Octroi d'un contrat à ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. pour l'installation d'un échantillonneur et d'une sonde radar permettant une mesure de débit à la sortie des étangs aérés
  - 6.3. Octroi d'un contrat de services professionnels à TETRA TECH QI INC. pour la réalisation d'une nouvelle mise en service et la rédaction d'un manuel d'opération pour l'installation de production d'eau potable de la Petite-Mékinac
7. Loisirs et culture
  - 7.1. Autorisation d'utiliser le Sportium par le Festival Western pour la tenue de son bingo le 8 septembre 2025
8. Ressources humaines
  - 8.1. Conclusion d'un contrat de services professionnels pour un Coordonnateur - Sécurité événementielle pour le Festival Western 2025
9. Transport, hygiène du milieu et travaux publics
  - 9.1. Conclusion d'un bail de cinq mois avec la Société d'infrastructures de Mékinac pour un local d'environ 3 000 pieds carrés
10. Urbanisme et développement du territoire
  - 10.1. Octroi du nom Chemin de la Coulée-Douce à une nouvelle voie de circulation
  - 10.2. Appui de la demande à la CPTAQ concernant le morcellement du lot 4 444 831 du Cadastre du Québec d'une superficie de 11,538 hectares en faveur du propriétaire des lots adjacents
11. Correspondance
12. Autres sujets
  - 12.1. Autorisation de tenir une collecte de fonds sur la voie publique pour l'organisme Fondation Mira le samedi 17 mai 2025 de 10h à 15h aux intersections de la rue du Moulin et du boulevard Royal et des rues Notre-Dame et du Moulin
  - 12.2. Octroi d'une aide financière au montant de 300,00 \$ aux propriétaires de la 9e Avenue, Chemin de la Pisciculture pour des dépenses admissibles dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés
  - 12.3. Octroi d'une aide financière au montant de 300,00 \$ aux propriétaires du chemin Périgny pour des dépenses admissibles dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Gilles Lafrenière)
  - 12.4. Appui de la candidature de l'aréna de Saint-Boniface au concours Kraft Hockeyville 2025
13. Affaires nouvelles
14. Période de questions
15. Levée de la séance

2025-02-27

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Gilles Goyette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

2025-02-28

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Josée Chouinard, appuyé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, de l'adopter tel que reçu ainsi que de le faire insérer au début du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2025-02-29

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2025**

Considérant que les membres du conseil dispensent le greffier de faire la lecture du procès-verbal puisque ce dernier leur a été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme, appuyé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2025, tel que reçu par les membres du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance, ainsi que de l'approuver tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**4. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**

2025-02-30

**4.1. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1ER AU 31 JANVIER 2025**

Considérant que pour l'approbation de la liste des déboursés du 1er au 31 janvier 2025, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette, appuyé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la liste des déboursés au montant de huit cent dix mille trois cent quatre-vingts dollars et trente-sept cents (810 380,37 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

2025-02-31

**4.2. AUTORISATION AU FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE INC. À VENDRE DES BOISSONS ALCOOLISÉES À DIFFÉRENTS ENDROITS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-TITE DURANT LES ACTIVITÉS DU FESTIVAL WESTERN 2025**

Considérant que l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc. désire, par le biais de ses activités, offrir à la clientèle y prenant part des boissons alcoolisées aux personnes âgées de 18 ans et plus;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre à l'organisation du Festival Western de vendre, à son profit, des boissons alcoolisées durant ses activités;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme, appuyé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc. à vendre des boissons alcoolisées à l'intérieur des limites du territoire de la Ville de Saint-Tite lors de ses activités et aux endroits désignés sur les formulaires de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la saison estivale 2025;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la direction générale ou le service du greffe à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite tous les documents requis à cette fin;

Adoptée à l'unanimité

2025-02-32

**4.3. DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE POUR 2024**

Considérant que la Ville de Saint-Tite a adopté le Règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle;

Considérant que ce règlement a par la suite été amendé à deux reprises;

Considérant qu'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville doit déposer annuellement un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle;

Considérant qu'en vertu de ce règlement ledit rapport doit être dressé par le Directeur général de la Ville;

Considérant qu'une copie dudit rapport a été remise aux conseillers municipaux avant la présente séance et que l'original de celui-ci est déposé séance tenante;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette, appuyé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prenne acte du dépôt par Me Pierre-Louis Vincent, Directeur général, du rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2024, le tout conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes.

2025-02-33

**4.4. ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SAINT-TITE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

Considérant que la Ville de Saint-Tite a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que la Ville désire compléter la programmation finale des travaux 2019-2023 pour y inclure les dépenses réalisées suivantes :

Réfection du poste Doucet : 86 890,88 \$

Remplacement du surpresseur – poste principal : 17 434,88 \$

Remplacement de la pompe doseuse – poste de chloration : 8 714,49 \$

Remplacement des entrées d'eau (53), de puisards et réfection de la chaussée et des trottoirs – Rue Notre-Dame (résiduel) : 96 854,31 \$

Plan directeur égouts et eau potable : 21 123,49\$

Plan d'intervention : 100 149,26\$

Projet de réfection des rues St-Gabriel et St-Charles : 1 609 411,69\$

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme, appuyé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Ville de Saint-Tite s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux finale ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux finale ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2024

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	3 733
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	933 250 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 940 579 \$
<b>Total des investissements à réaliser</b>	<b>2 873 829 \$</b>

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	2 593 \$	2 593 \$
2023-2024	0 \$	80 940 \$	80 940 \$
2024-2025	0 \$	29 507 \$	29 507 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>113 040 \$</b>	<b>113 040 \$</b>

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	100 149 \$	100 149 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	21 123 \$	21 123 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>121 272 \$</b>	<b>121 272 \$</b>

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	1 609 412 \$	1 609 412 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 609 412 \$</b>	<b>1 609 412 \$</b>

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	96 855 \$	96 855 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>96 855 \$</b>	<b>96 855 \$</b>

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	102 742 \$	102 742 \$
2023-2024	0 \$	80 940 \$	80 940 \$
2024-2025	0 \$	1 756 897 \$	1 756 897 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 940 579 \$</b>	<b>1 940 579 \$</b>

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	1 940 579 \$
Montant de la contribution gouvernementale	1 940 579 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		
	Réfection du poste Doucet (eaux usées)	167, rue Doucet, Saint-Tite	0 \$	0 \$	0 \$	2 593 \$	80 940 \$	3 358 \$	86 891 \$	Réfection d'une station de pompage des eaux usées (capteur de niveau, enregistreur, antenne, équipements spécialisés, régulateur niveau densité, panneau de contrôle)
	Surpresseur - Poste principal (traitement des eaux usées)	2A rue St-Gabriel, Saint-Tite	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	17 435 \$	17 435 \$	Remplacement d'un surpresseur au poste principal du traitement des eaux usées
	Remplacement de la pompe doseuse - Poste de chloration	0, Chemin du Lac Éric, Saint-Tite	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 714 \$	8 714 \$	Remplacement de la pompe doseuse au poste de chloration au Lac Éric (station de production d'eau potable principale).
<b>Sous-totaux par type</b>										
	Traitement de l'eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 714 \$	8 714 \$	
	Traitement des eaux usées		0 \$	0 \$	0 \$	2 593 \$	80 940 \$	20 793 \$	104 326 \$	
	<b>Total</b>		<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 593 \$</b>	<b>80 940 \$</b>	<b>29 507 \$</b>	<b>113 040 \$</b>	

Municipalité (code géographique) : Saint-Tite (35027)  
Programme : TECQ 2019-2024

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1135027

N° de version : 3

État du dossier : En rédaction

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		
001	Mise à jour du plan d'intervention pour les conduites d'eau potable et d'eaux usées, incluant le plan d'intervention pour les chaussées	Saint-Tite	0 \$	0 \$	0 \$	100 149 \$	0 \$	0 \$	100 149 \$	
002	Étude hydraulique des réseaux existants	Toutes les infrastructures	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	21 123 \$	21 123 \$	
<b>Sous-totaux par type</b>										
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	100 149 \$	0 \$	0 \$	100 149 \$	
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	21 123 \$	21 123 \$	
	<b>Total</b>		<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>100 149 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>21 123 \$</b>	<b>121 272 \$</b>	

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		Total
	Renouvellement des conduites d'eau potable et égouts	Rues St-Gabriel et St-Charles	Collecte Approvisionnement	700 350	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 609 412 \$	1 609 412 \$	Tronçons 97 et 139
<b>Sous-totaux par type</b>													
			Approvisionnement	350	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	402 353 \$	402 353 \$	
			Collecte	700	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 207 059 \$	1 207 059 \$	
			<b>Total</b>			<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 609 412 \$</b>	<b>1 609 412 \$</b>	

Lorsque l'astérisque (\*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

Municipalité (code géographique) : Saint-Tite (35027)  
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : En rédaction

  
Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1135027

N° de version : 3

Date de transmission : (Dossier non transmis)

---

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		
	*Réfection de la rue Notre-Dame	Rue Notre-Dame, tronçon entre Route 153 et rue Du Moulin	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	96 855 \$	96 855 \$	Remplacement des entrées d'eau et des puisards. Réfection des trottoirs et de la chaussée.
<b>Sous-totaux par type</b>										
		Voirie	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	96 855 \$	96 855 \$	
		<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>96 855 \$</b>	<b>96 855 \$</b>	

Lorsque l'astérisque (\*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2025-02-34

**4.5. APPROBATION DU BUDGET 2025 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MÉKINAC**

Considérant que l'Office municipal d'Habitation de Mékinac a transmis son budget pour l'année 2025;

Considérant qu'il doit être approuvé par la Ville de Saint-Tite;

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme, appuyé par Gilles Goyette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite approuve le budget de l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac pour l'année 2025, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

**5. GREFFE**

**6. GESTION DES EAUX**

2025-02-35

**6.1. APPROBATION DU PLAN DES MESURES CORRECTIVES DU BARRAGE DU LAC ÉRIC ET DE SON ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

Considérant les constats réalisés et les analyses effectuées dans le cadre de l'étude de sécurité du barrage du lac Éric;

Considérant que ces constats et ces analyses permettent d'émettre des mesures correctives afin de maintenir ou améliorer la sécurité structurale et fonctionnelle du barrage du lac Éric;

Considérant qu'un calendrier de mise en œuvre a été établi afin de mettre en place ces mesures correctives;

Considérant qu'il y a lieu de l'approuver.

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette, appuyé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le calendrier de mise en œuvre des mesures correctives soit approuvé, lequel va comme suit:



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

<b>Exposé des mesures correctives proposées</b>	<b>Début de la mise en œuvre</b>	<b>la Date de complétion</b>
Approbation des mesures correctives par la Direction de la sécurité des Barrages	Janvier 2025	Décembre 2025
Compléter les plans nécessaires à la réfection du barrage au lac Éric	Janvier 2026	Décembre 2026
Obtenir les certificats d'autorisation nécessaires à la réfection du barrage au lac Éric, préparer les devis d'appel d'offres et procéder à l'appel d'offres public	Décembre 2026	Décembre 2027
Octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire et procéder aux travaux de réfection du barrage	Mai 2027	Décembre 2028

Adoptée à l'unanimité

2025-02-36

**6.2. OCTROI D'UN CONTRAT À ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. POUR L'INSTALLATION D'UN ÉCHANTILLONNEUR ET D'UNE SONDE RADAR PERMETTANT UNE MESURE DE DÉBIT À LA SORTIE DES ÉTANGS AÉRÉS**

Considérant la proposition reçue de la société ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. (CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ) afin de réaliser l'installation d'un échantillonneur et d'une sonde radar permettant une mesure de débit à la sortie des étangs pour réaliser un échantillonnage de l'eau à l'effluent et proportionnel au débit;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'installation de ces équipements;

Considérant qu'il y a lieu de sélectionner l'option numéro 2 des travaux identifiée à la proposition, laquelle s'élève à une somme de 19 534,64 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que ce contrat peut être attribué de gré à gré en vertu du Règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville;

Considérant que ce projet fait partie du Plan triennal d'immobilisations 2025-2027 de la Ville et qu'il est financé à partir des surplus non-affectés de la Ville;

Considérant qu'après analyse de la proposition, il est opportun d'octroyer le contrat de gré à gré;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette, appuyé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré à la société ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC., au coût de 19 534,64 \$ plus les taxes applicables afin de réaliser l'installation d'un échantillonneur et d'une sonde radar permettant une mesure de débit à la sortie des étangs;



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Que le Directeur général, Pierre-Louis Vincent, ou la Mairesse, Annie Pronovost, soit autorisé à signer les documents pertinents afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité

2025-02-37

### **6.3. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À TETRA TECH QI INC. POUR LA RÉALISATION D'UNE NOUVELLE MISE EN SERVICE ET LA RÉDACTION D'UN MANUEL D'OPÉRATION POUR L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA PETITE-MÉKINAC**

Considérant la proposition reçue de la société TETRA TECH QI INC. afin de réaliser une nouvelle mise en service et la rédaction d'un manuel d'opération pour l'installation de production d'eau potable de la Petite-Mékinac (puits P-1), pour une enveloppe budgétaire prévue de 23 500,00 \$ plus les taxes applicables;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser cette nouvelle mise en service et la rédaction de ce manuel;

Considérant que ce contrat peut être attribué de gré à gré en vertu du Règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville;

Considérant que ce projet ne fait pas partie du Plan triennal d'immobilisations 2025-2027 de la Ville et qu'il est financé à partir des surplus non-affectés de la Ville;

Considérant qu'après analyse de la proposition, il est opportun d'octroyer le contrat de gré à gré;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette, appuyé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré à la société TETRA TECH QI INC., pour un montant estimé à 23 500,00 \$ \$ plus les taxes applicables, afin de réaliser une nouvelle mise en service et la rédaction d'un manuel d'opérations pour l'installation de production d'eau potable de la Petite-Mékinac;

Que le Directeur général, Pierre-Louis Vincent, ou la Mairesse, Annie Pronovost, soit autorisé à signer les documents pertinents afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité

## **7. LOISIRS ET CULTURE**

2025-02-38

### **7.1. AUTORISATION D'UTILISER LE SPORTIUM PAR LE FESTIVAL WESTERN POUR LA TENUE DE SON BINGO LE 8 SEPTEMBRE 2025**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Il est proposé par Gilles Goyette, appuyé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'organisation du Festival Western de St-Tite Inc. à tenir un bingo au Sportium municipal, le lundi 8 septembre 2025, dans le cadre des activités de la 57e édition du Festival Western de St-Tite;

### 8. RESSOURCES HUMAINES

2025-02-39

#### 8.1. CONCLUSION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN COORDONNATEUR - SÉCURITÉ ÉVÉNEMENTIELLE POUR LE FESTIVAL WESTERN 2025

Considérant que M. Yves Gignac a été référé à la Ville pour agir comme Coordonnateur - Sécurité événementielle pour le Festival Western 2025;

Considérant que M. Yves Gignac semble démontrer les qualités requises pour occuper ce poste;

Considérant qu'un contrat de services professionnels a été préparé, lequel prévoit notamment la description et la définition du mandat, un plan de travail, la durée du mandat ainsi que la rémunération et le mode de paiement;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette, appuyé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la conclusion d'un contrat de services professionnels avec M. Yves Gignac, relativement aux tâches de Coordonnateur - Sécurité événementielle pour le Festival Western 2025, moyennant des honoraires de 50\$/heure jusqu'à concurrence de 15 000 \$ (soit pour un maximum de 300 heures);

Que le conseil municipal de la Ville autorise la Mairesse, Annie Pronovost et le Directeur général, Pierre-Louis Vincent, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de services professionnels ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### 9. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2025-02-40

#### 9.1. CONCLUSION D'UN BAIL DE CINQ MOIS AVEC LA SOCIÉTÉ D'INFRASTRUCTURES DE MÉKINAC POUR UN LOCAL D'ENVIRON 3 000 PIEDS CARRÉS

Considérant que la Ville souhaite louer de la Société d'infrastructure de Mékinac un local étant un entrepôt d'une superficie d'environ 3 000 pieds carrés avec le terrain, étant situés au 870 Rang Sud, Saint-Tite (lot 5 556 717 du Cadastre du Québec);



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Considérant que cette location sera d'une durée de 5 mois, débutant rétroactivement le 1er janvier 2025 et se terminant le 31 mai 2025;

Considérant que le loyer prévu à ce bail est de 1 750,00 \$ par mois plus les taxes applicables;

Considérant qu'aucune période de renouvellement n'est prévue au bail;

Considérant que les frais de chauffage, de déneigement, d'entretien du terrain, d'électricité et de système d'alarme seront à la charge de la Ville;

Considérant que ces paramètres de location sont acceptables;

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme, appuyé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le bail, selon les paramètres ci-avant définis, soit conclu avec la Société d'infrastructure de Mékinac;

Que la Mairesse, Annie Pronovost, et le Directeur général, Pierre-Louis Vincent, soient autorisés à signer le bail pour la Ville.

Adoptée à l'unanimité

### **10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

2025-02-41

#### **10.1. OCTROI DU NOM CHEMIN DE LA COULÉE-DOUCE À UNE NOUVELLE VOIE DE CIRCULATION**

Considérant qu'une nouvelle voie de circulation sera construite sur le territoire de la Ville de Saint-Tite;

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer un nom à cette nouvelle voie;

Considérant qu'afin d'officialiser le nom de cette voie, il sera nécessaire de l'envoyer à la Commission de toponymie du Québec;

Considérant que la nouvelle dénomination rend hommage au temps des sucres et à la cabane à sucre située sur la terre où sera implantée la nouvelle voie et plus particulièrement aux coulées d'eau d'érable qui surviennent tous les printemps;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette, appuyé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la dénomination « Chemin de la Coulée-Douce » soit attribuée à la voie de circulation qui sera implantée sur le lot 6 603 299 du Cadastre du Québec;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

Que le Greffier, Simon Parisé, soit autorisé à faire toutes les démarches auprès de la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser cette dénomination;

Adoptée à l'unanimité

2025-02-42

**10.2. APPUI DE LA DEMANDE À LA CPTAQ CONCERNANT LE MORCELLEMENT DU LOT 4 444 831 DU CADASTRE DU QUÉBEC D'UNE SUPERFICIE DE 11,538 HECTARES EN FAVEUR DU PROPRIÉTAIRE DES LOTS ADJACENTS**

Considérant que le demandeur, Solifor Mauricie, Société en commandite, désire acquérir une partie du lot numéro 4 444 831 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan, d'une superficie de 11,538 hectares afin d'agrandir sa propriété composée de plusieurs lots qui sont adjacents;

Considérant que ladite partie du lot 4 444 831 est adjacente au boisé propriété du demandeur et serait par conséquent une continuation naturelle des lots adjacents propriétés du demandeur;

Considérant que la partie de lot à morceler est séparée naturellement par un promontoire rocheux et un cours d'eau;

Considérant que la demande vise à agrandir la superficie d'un boisé existant sur le territoire de la Ville;

Considérant que la partie du lot visé, à savoir le lot 4 444 831, est constituée par des sols de type 7-TP, soit des sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent et ayant la présence de sol pierreux avec pente, favorisant ainsi l'achat par le propriétaire de la terre boisée adjacente;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée;

Considérant qu'il n'y aura pas d'impact négatif à la culture;

Considérant qu'il n'y a pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol;

Considérant que la demande est conforme aux orientations prévues au plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Mékinac;

Considérant que les propriétés foncières continueront d'avoir des superficies suffisantes pour la pratique de l'agriculture;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette, appuyé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal appuie la demande à la CPTAQ concernant le morcellement du lot 4 444 831 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan, d'une superficie de 11,538 hectares afin que cette



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

partie dudit lot soit éventuellement aliénée à la société Solifor Mauricie, société en commandite, propriétaire de lots contigus.

Adoptée à l'unanimité

**11. CORRESPONDANCE**

**12. AUTRES SUJETS**

2025-02-43

**12.1. AUTORISATION DE TENIR UNE COLLECTE DE FONDS SUR LA VOIE PUBLIQUE POUR L'ORGANISME FONDATION MIRA LE SAMEDI 17 MAI 2025 DE 10H À 15H AUX INTERSECTIONS DE LA RUE DU MOULIN ET DU BOULEVARD ROYAL ET DES RUES NOTRE-DAME ET DU MOULIN**

Considérant que l'organisme Fondation Mira a déposé une demande au conseil afin de tenir une collecte de fonds fait sous la gouverne des Chevaliers de Colomb du Conseil 2242, le samedi 17 mai 2025, de 10h00 à 15h00 aux intersections suivantes : rue du Moulin et boulevard Royal et rues Notre-Dame du Moulin;

Considérant que cette collecte a pour objectif d'accroître l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes vivant avec un handicap visuel ou moteur ainsi que des jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme, en leur fournissant gratuitement un chien entraîné pour répondre à leurs besoins;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette, appuyé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville autorise l'organisme Fondation Mira, sous la gouverne des Chevaliers de Colomb du Conseil 2242, à tenir une collecte de fonds le samedi 17 mai 2025, de 10h00 à 15h00, aux intersections de la rue du Moulin et du boulevard Royal et des rues Notre-Dame et du Moulin;

Adoptée à l'unanimité

2025-02-44

**12.2. OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 300,00 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 9E AVENUE, CHEMIN DE LA PISCICULTURE POUR DES DÉPENSES ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS**

Considérant la demande d'aide financière déposée par les propriétaires de la 9e Avenue, Chemin de la Pisciculture, dans le Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés de la Ville de Saint-Tite;

Considérant qu'en vertu de ce programme, la Ville contribue financièrement au déneigement jusqu'à concurrence de 300,00 \$ par année, par chemin, sur présentation de pièces justificatives;



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Considérant que la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 9e Avenue, Chemin de la Pisciculture rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

Considérant les frais encourus par les propriétaires de la 9e Avenue, Chemin de la Pisciculture pour le déneigement de leur chemin;

En conséquence, il est proposé par Josée Chouinard, appuyé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 300,00 \$ aux propriétaires de la 9e Avenue, Chemin de la Pisciculture pour le déneigement, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (Mme Raymonde Lefebvre-Bourassa, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2025-02-45

### **12.3. OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 300,00 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN PÉRIGNY POUR DES DÉPENSES ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS (M. GILLES LAFRENIÈRE)**

Considérant la demande d'aide financière déposée par les propriétaires du chemin Périgny dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés de la Ville de Saint-Tite;

Considérant qu'en vertu de ce programme, la Ville contribue financièrement aux travaux de déneigement jusqu'à concurrence de 300,00 \$ par année, par chemin, sur présentation de pièces justificatives;

Considérant que la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires du chemin Périgny rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

Considérant les frais encourus par les propriétaires du chemin Périgny pour le déneigement de leur chemin;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette, appuyé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 300,00 \$ aux propriétaires du chemin Périgny pour les travaux de déneigement, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (M. Gilles Lafrenière, responsable).

Adoptée à l'unanimité

### **12.4. APPUI DE LA CANDIDATURE DE L'ARÉNA DE SAINT-BONIFACE AU CONCOURS KRAFT HOCKEYVILLE 2025**

Formules Municipales No 5614-A/1/MG-O  
2025-02-46



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

Considérant que le concours Kraft Hockeyville 2025 offre la chance de remporter une subvention de 250 000,00 \$ pour la rénovation d'un aréna ainsi que l'accueil d'un match de présaison de la Ligue nationale de hockey (LNH) ;

Considérant que l'aréna de Saint-Boniface joue un rôle central dans la vie communautaire et sportive de la municipalité et de la région;

Considérant que la candidature de l'aréna de Saint-Boniface représente une occasion exceptionnelle de valoriser le hockey, les valeurs communautaires et l'esprit régional en Mauricie;

Considérant que le soutien des villes /municipalités de la région est essentiel pour maximiser les chances de succès de cette candidature en mobilisant leurs citoyens et partenaires;

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme, appuyé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville appuie la candidature de l'aréna de Saint-Boniface dans le cadre du concours Kraft Hockeyville 2025;

Que la Ville sensibilise ses citoyens à l'importance de cette candidature en diffusant les outils de communication mis à disposition par Saint-Boniface (affiches, publications, vidéos promotionnelles);

Que la Ville encourage ses citoyens à participer activement en partageant des histoires, photos et commentaires sur la page officielle de la candidature, ainsi qu'en votant massivement les 4 et 5 avril 2025 ;

Que la présente résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Boniface pour soutenir leurs démarches et démontrer l'appui régional à ce projet collectif.

Adoptée à l'unanimité

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début: 19h06

Fin: 19h37

2025-02-47

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Gilles Goyette, appuyé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

Annie Pronovost, Mairesse

*Simon Parisé*

Simon Parisé, Greffier